



Signatory of:



Politique d'Investissement Responsable



A propos de Truffle Capital

Fondée en 2001, Truffle Capital est une société de gestion européenne indépendante reconnue sur le marché du financement de l'innovation. **Truffle Capital investit dans des entreprises innovantes développant des technologies de rupture révolutionnaires dans deux domaines d'investissement : les sciences de la vie et les technologies digitales.**

Véritable **entrepreneur-investisseur**, Truffle Capital contribue à la création et au développement d'entreprises innovantes et capables de devenir les leaders de demain, avec l'objectif de générer des rendements attractifs pour ses investisseurs.

Notre Politique d'Investissement Responsable s'applique à l'ensemble de nos fonds d'investissement. Les pratiques d'intégration ESG sous-jacentes du processus d'investissement de Truffle Capital qui sont décrites ont été actées dans notre Feuille de route Investissement Responsable / ESG 2017-2020. Elles sont mises en œuvre progressivement sur cette période, avec **une priorisation d'un premier périmètre d'application sur nos participations***.

**2 domaines
d'investissement**

Les sciences de la vie
Les technologies digitales

Investissement dans
80 entreprises

17 ans
d'expérience

22
collaborateurs

917 M€
de capitaux levés

Signataire des PRI
depuis
2012

1 000 emplois
créés hautement qualifiés

Sommaire

Nos engagements **p.4**

Les axes de notre Politique d'Investissement Responsable (IR) **p.6**

1. Maîtriser les impacts sociaux et environnementaux des investissements
2. Intégrer les critères ESG* dans le processus d'investissement
3. Etre un actionnaire actif
4. Contribuer au développement de l'Investissement Responsable

Table de correspondances avec les PRI **p.12**

** ESG: Environnementaux - Sociaux - Gouvernance*



Nos engagements

Signataire
des PRI
depuis 2012

Une
politique IR
fondée sur
4 axes

Une feuille
de route
IR-ESG
2017-2020
définie et
suivie par un
Comité de
Pilotage
dédié

Figurant parmi les pionniers du capital investissement responsable avec sa stratégie d'investissement sur la thématique Santé depuis 2001 et la **signature des PRI** (www.unpri.org) **dès janvier 2012***, Truffle Capital se fixe pour objectif de **contribuer concrètement et activement au développement d'une économie soutenable et responsable, qui soit source de création d'emplois et de progrès social tout en préservant le capital environnemental.**

En ciblant principalement les domaines des sciences de la vie et des technologies digitales, **Truffle Capital est particulièrement bien positionnée pour générer des impacts sociétaux positifs** à travers ses investissements. Cet **objectif de maîtrise d'impacts**, qui constitue le premier pilier de sa démarche d'investissement responsable, est renforcé par une **politique d'exclusion** qui vise, en corollaire, à renforcer la vocation positive de ses investissements.

Outre cette recherche d'impacts positifs, Truffle Capital est convaincue qu'une bonne gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut contribuer à préserver la valeur de l'entreprise, à créer de l'attractivité, à mieux gérer les risques dans leur globalité et à optimiser le rendement d'un portefeuille sur le long terme. Dès lors, **la prise en compte de ces facteurs ESG fait partie intégrante de sa responsabilité fiduciaire.** Truffle Capital s'engage ainsi à agir de manière loyale et responsable dans l'intérêt de ses investisseurs à travers :

- d'une part, une prise en compte de l'ensemble des facteurs pouvant influencer sur la rentabilité et le risque des portefeuilles tels que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir un impact sur l'investissement. C'est notamment dans cette optique que Truffle Capital a défini et enrichi une approche d'**intégration ESG tout au long de son processus d'investissement** : de la prise en compte de ces critères dans la sélection des participations jusqu'au suivi des pratiques ESG au cours de l'investissement selon une **approche d'actionariat actif.**
- d'autre part, **une politique stricte en matière de conflits d'intérêts**.**

Enfin, Truffle Capital s'engage à **contribuer au développement de l'investissement responsable** :

- en adoptant les meilleurs standards en matière de **transparence ESG** à travers une **communication active** sur ses pratiques ESG auprès de ses parties prenantes clés, au premier rang desquelles ses investisseurs.
- **en contribuant à une meilleure compréhension collective des enjeux ESG via sa participation à plusieurs initiatives collaboratives** relatives à l'IR, aux thématiques ESG ou à des sujets connexes.

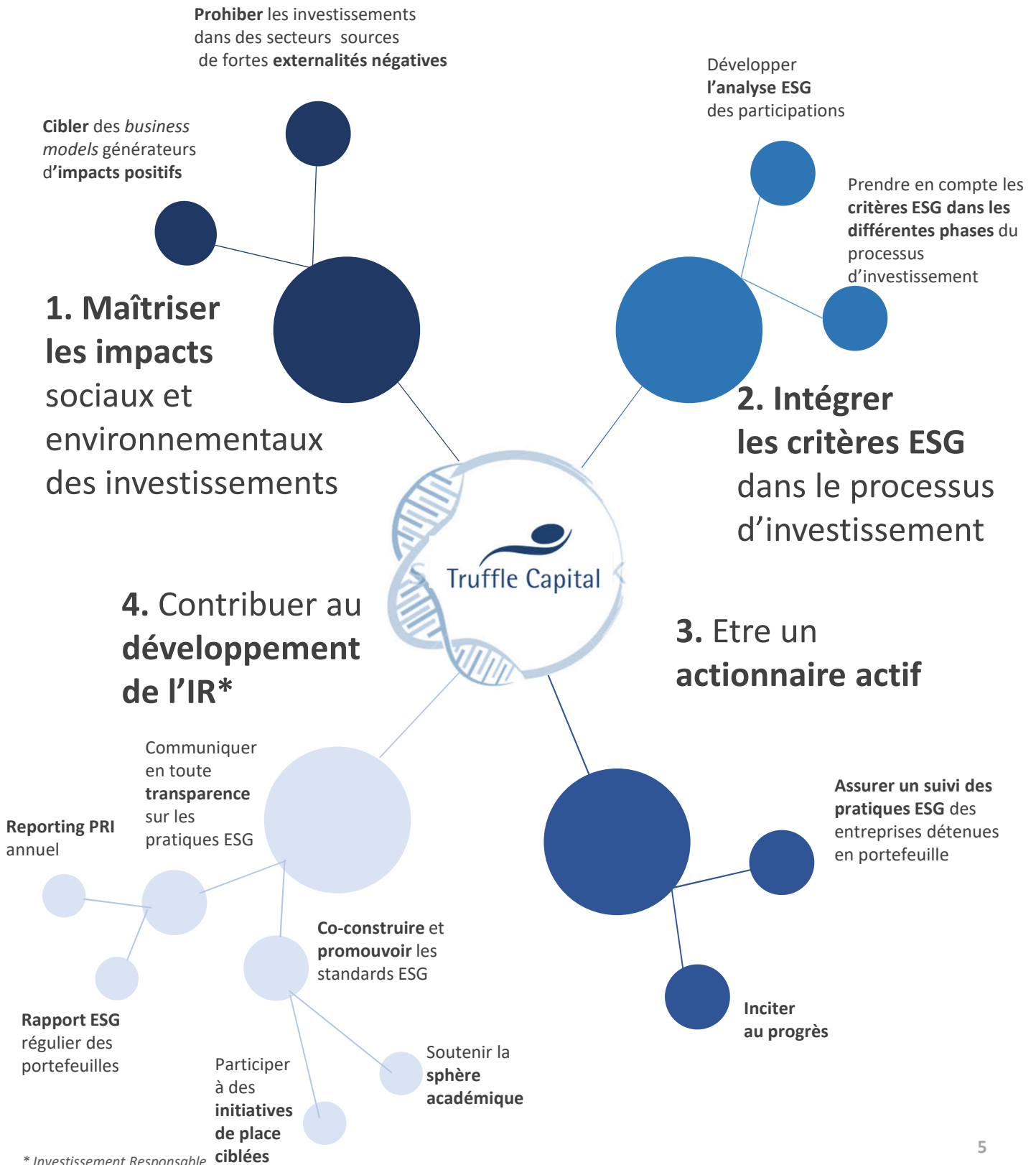
L'ensemble de ces engagements se matérialise par une **Politique d'Investissement Responsable s'articulant autour de 4 axes** complémentaires (cf. schéma en page 5), déployée efficacement grâce au **renforcement de la gouvernance des activités IR au sein de Truffle Capital.** En décembre 2016, Truffle Capital a décidé de **franchir un cap supplémentaire** en matière d'investissement responsable :

- **en s'appuyant sur l'expertise d'EFIRES**, un cabinet de conseil spécialisé en la matière ;
- **et en mettant en place un Comité de Pilotage IR-ESG** présidé par la direction générale de la société de gestion et composé de représentant des principaux pôles opérationnels. Les travaux de cette nouvelle instance de gouvernance ont ainsi abouti à la **définition d'une ambitieuse feuille de route IR-ESG 2017-2020 qui permettra un suivi précis des actions de progrès qui seront réalisées sur cette période.**

* A noter qu'une table de correspondance des Principes PRI vs la Politique IR de Truffle Capital figure en page 12

** La politique relative aux conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de Truffle Capital : <http://truffle.com/fr/politique-de-gestion-des-conflits-dinterets/>

Nos engagements



1. Maîtriser les impacts sociaux et environnementaux des investissements

Cibler des business models générateurs d'impacts positifs

Acteur de premier plan sur le marché européen du capital-investissement, Truffle Capital a pour vocation de soutenir la création et d'accompagner des entreprises à fort potentiel développant des **technologies de rupture**, dans deux principaux secteurs d'activité :

- Les Sciences de la vie.
- Les Technologies de l'information

Intrinsèquement connectés aux enjeux environnementaux et sociaux, ces deux domaines d'investissement permettent de contribuer à bâtir un développement économique durable et soutenable.

Par exemple, les investissements de Truffle Capital dans le domaine des sciences de la vie résultent d'un enjeu social majeur compte tenu de l'ampleur des besoins médicaux non couverts et concernant un grand nombre de personnes. Des enjeux de développement durable, tels que la croissance démographique (9 milliards de personnes projetés à horizon 2050) combinée à une aspiration grandissante à un accès plus homogène aux soins, ne font qu'accentuer cette problématique au fil du temps.

L'approche d'investissement de Truffle Capital dans ce domaine vise donc à identifier les innovations de rupture permettant de couvrir ces nouveaux besoins, en focalisant tout particulièrement ses investissements sur les pathologies graves et complexes nécessitant de réelles avancées technologiques ou en matière de recherche médicale. A l'inverse, Truffle Capital ne se positionne pas sur des indications thérapeutiques de confort qui induiraient une valeur ajoutée marginale. A travers ce parti-pris, **l'objectif de Truffle Capital est de contribuer significativement à l'amélioration de la durée et de la qualité de vie des patients, et de générer ainsi des impacts sociaux positifs tangibles.** Depuis la création de Truffle Capital en 2001, on dénombre ainsi 50 000 patients à travers le monde qui ont pu être traités par les technologies de santé conçues et développées par ses participations.

Certains investissements de Truffle Capital sont également sources d'impacts environnementaux positifs.

Par exemple, au sein du segment « Biotechnologiques » du domaine d'investissement des Sciences de la Vie, la **chimie verte permet de réduire voire éliminer l'usage ou la génération de substances néfastes pour l'environnement** par de nouveaux procédés chimiques et des voies de synthèses propres (utilisation d'agro-ressources, optimisation des procédés, création de plastiques biodégradables, etc.).

Dans le domaine des Technologies Digitales, Truffle Capital détient par exemple en portefeuille une plateforme standardisée nouvelle génération dédiée à l'Internet des Objets. Le réseau Wireless de cette entreprise permet de couvrir l'ensemble des besoins liés aux applications longue portée et bas débit des capteurs utilisés dans des applications de la ville intelligente et du bâtiment intelligent, offrant ainsi des **bénéfices significatifs en matière d'efficacité énergétique.**



Premiers engagements de la feuille de route IR 2017 - 2020 :

- Lancer un projet de mesure d'impacts ESG des investissements, incluant une réflexion sur l'empreinte carbone des portefeuilles.
- Identifier les entreprises dont *le business model* peut contribuer à la transition énergétique / écologique et leur fixer à terme des objectifs en la matière.



Initiatives en faveur du Climat



1. Maîtriser les impacts sociaux et environnementaux des investissements

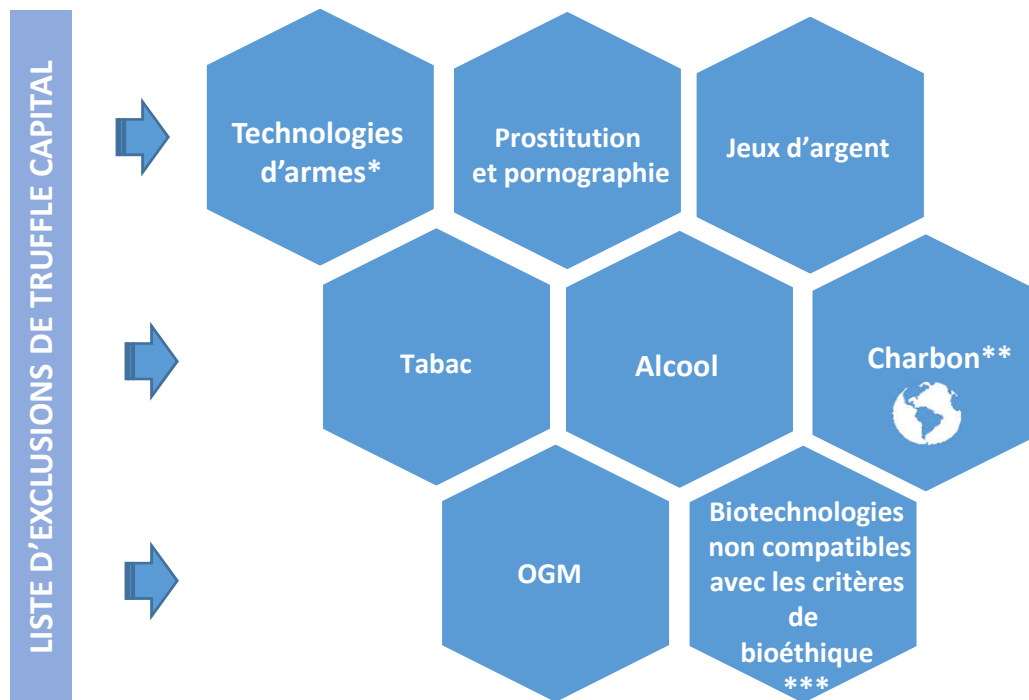
En complément du biais sectoriel positif de ses investissements, Truffle Capital applique également **une politique d'exclusion** dès la phase de sourcing .

Ces lignes directrices visent à consolider le caractère vertueux des investissements de Truffle Capital :

- d'une part pour **favoriser un impact social et/ou environnemental positif, ou a minima neutre** de ses investissements ;
- d'autre part pour **ne pas s'exposer à des risques majeurs et éviter des risques réputationnels** liés à de potentielles controverses.

Truffle Capital s'interdit ainsi d'investir dans les secteurs et les activités mentionnées dans le schéma ci-après.

Prohiber
les investissements
dans des secteurs
sources de fortes
externalités
négatives



* Dont l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, conformément à la Convention d'Ottawa du 18/09/1997 et au Traité d'Oslo du 03/12/2008 signés par l'Etat Français.

** En raison des risques climatiques croissants et des impacts financiers induits, Truffle Capital s'engage à ne pas investir dans des sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction dans les sociétés du charbon thermique ou générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires issu de leur production d'électricité, de vapeur ou de chaleur à partir du charbon, sauf utilisation d'un procédé de capture et de stockage du carbone ou pour les sociétés qui ont formellement annoncé leur engagement dans cette direction.

*** En matière de biotechnologies, les progrès de la science peuvent ouvrir des voies de modification de l'humain que Truffle Capital s'interdit d'exploiter ou de soutenir, notamment dans les domaines de la procréation non-éthique, de la modification des fonctions cérébrales non pas pour traiter une pathologie mais pour modifier les performances, des molécules potentiellement addictives, ou des vecteurs viraux exploitables à visée terroriste. Truffle suit notamment les avis des comités d'éthique de différents pays dans le domaine de la santé.

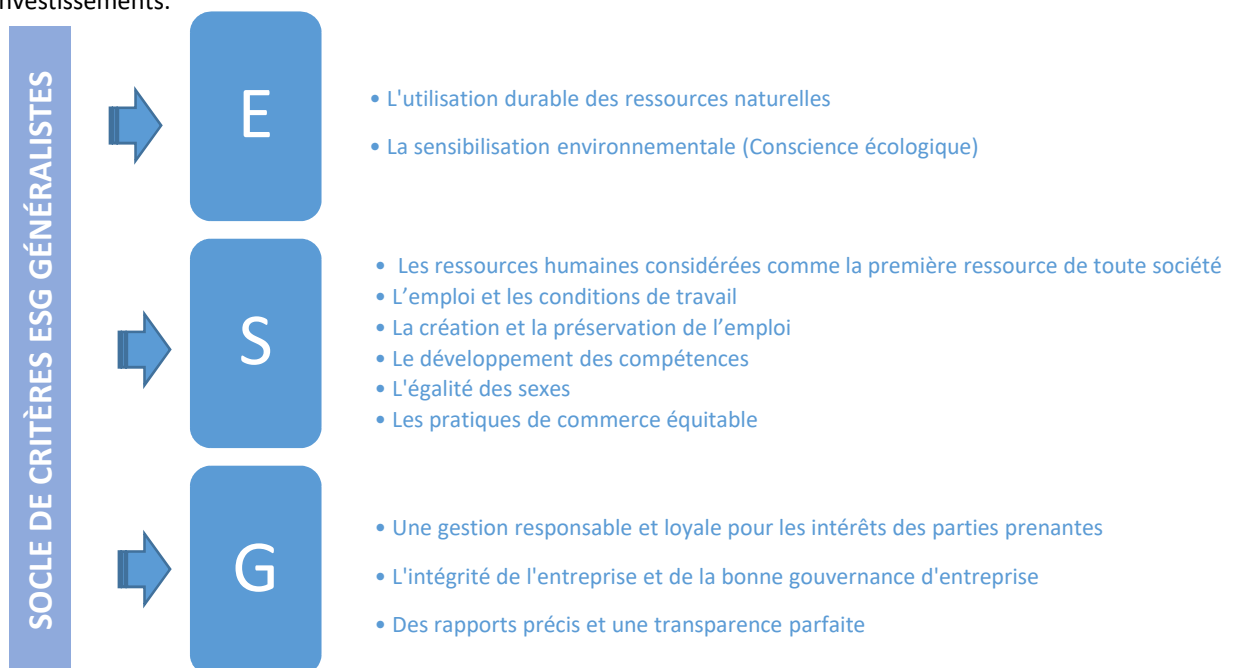


2. Intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement

Développer l'analyse ESG

Truffle Capital est convaincue qu'une bonne gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut contribuer à préserver la valeur de l'entreprise, à créer de l'attractivité, à mieux gérer les risques dans leur globalité et à optimiser le rendement d'un portefeuille sur le long terme. Dès lors, la prise en compte de ces facteurs ESG fait partie intégrante de sa responsabilité fiduciaire, qui consiste notamment à prendre en compte l'ensemble des facteurs pouvant influencer sur la rentabilité et le risque des portefeuilles d'investissement tels que les critères ESG pertinents. C'est notamment dans cette optique que Truffle Capital a défini et enrichi une approche d'intégration ESG tout au long de son processus d'investissement.

Les équipes d'investissement de Truffle Capital tiennent ainsi compte d'un **socle de critères ESG** dans la sélection et le suivi de leurs investissements.



Ce socle généraliste, composé de critères ESG constituant le fondement d'une activité économique responsable et soutenable, est à ce jour **pris en compte par les équipes d'investissement sur une base qualitative, lorsqu'ils sont jugés pertinents** au regard de l'activité de l'entreprise analysée. Compte tenu de leur forte expertise sectorielle, les Directeurs d'Investissement sont en effet bien positionnés pour **décliner ce socle de critères généralistes selon les enjeux propres à chaque activité**.

Pour illustration, « *Les ressources humaines, considérées comme la première ressource de toute société* » sont naturellement prises en compte sous forme de mécanismes d'attrait et de fidélisation des talents pour toutes les sociétés en portefeuille en phase de développement / croissance, compte tenu des enjeux majeurs en matière d'innovation et de R&D tant dans les domaines des Sciences de la Vie que des Technologies de l'information. Ces mécanismes peuvent se matérialiser par des interactions fortes avec la sphère académique pour identifier les talents ou encore, par des mécanismes d'incentives et d'actionnariat salariés pour les fidéliser.

2. Intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement

En complément du socle de critères généralistes mentionnés précédemment, Truffle Capital a décidé de franchir **un cap supplémentaire dans son approche IR en affinant et en améliorant la traçabilité des critères ESG pris en compte** grâce à la mise en place d'une **analyse ESG plus développée, et fondée sur les enjeux-clés sectoriels**. Cette nouvelle méthodologie permet de concentrer les efforts d'analyse sur les critères ESG représentant les principales sources d'externalités de l'entreprise et d'aboutir ainsi à une évaluation plus juste de son exposition aux risques et aux opportunités découlant des enjeux de développement durable.



Premiers engagements de la feuille de route IR 2017 - 2020 :

Périmètre d'application prioritaire 2017-2018 :

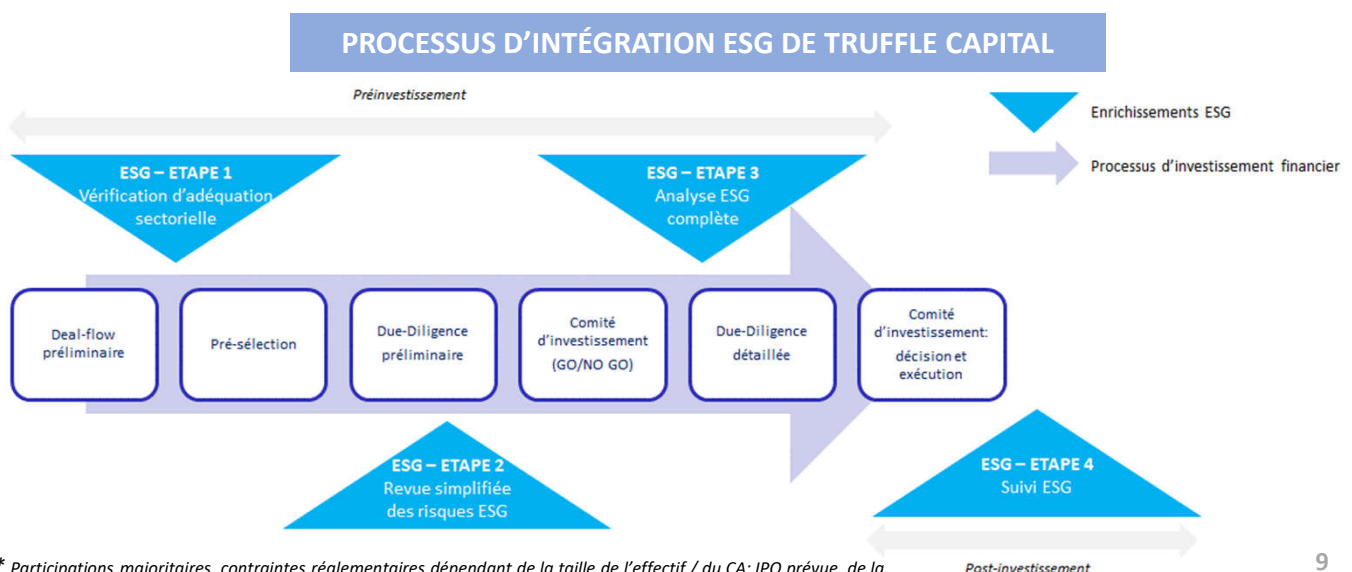
- Analyser tout nouvel investissement à la lueur des enjeux ESG clés sectoriels
- Appliquer progressivement cette analyse ESG fondée sur les enjeux-clés sectoriels à une sélection d'entreprises prioritaires* déjà en portefeuille.

Des critères ESG présents tout au long du processus d'investissement

Le processus d'investissement de Truffle Capital comporte diverses phases au sein desquelles les facteurs d'éthique et de durabilité seront intégrés par pallier et au cas par cas selon la pertinence de l'intégration ESG liée au stade de développement de l'entreprise et de l'exposition de son secteur aux enjeux de développement durable :

- **Etape 1 : Une vérification d'adéquation sectorielle en amont lors du sourcing et de la présélection des projets :** contrôle de la politique d'exclusion de Truffle Capital.
- **Etape 2 : Une revue simplifiée des risques ESG en phase intermédiaire, lors de la due-diligence préliminaire :** vérification des principales sources de risques (contrôle de controverses si l'entreprise a plus de 2 ans d'existence, respect du Pacte Mondial des Nations unies, etc.)
- **Etape 3 : Une analyse ESG complète en phase de due-diligence détaillée et de sélection finale :** analyse ESG approfondie fondée sur les enjeux sectoriels de l'entreprise.
- **Etape 4 : Un suivi des pratiques ESG de l'entreprise en phase de post-investissement** (Cf. partie 3 en page suivante)

Pour favoriser l'efficacité et la traçabilité de la démarche d'investissement responsable, l'intégration ESG est formalisée dans les différents documents d'investissement et un référent ESG a été nommé fin 2017 pour chaque domaine d'investissement (i.e. Sciences de la Vie, Technologies de l'Information).



* Participations majoritaires, contraintes réglementaires dépendant de la taille de l'effectif / du CA; IPO prévue, de la durée restante prévisionnelle de détention; nature de l'activité; exposition aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,...

3. Etre un actionnaire actif

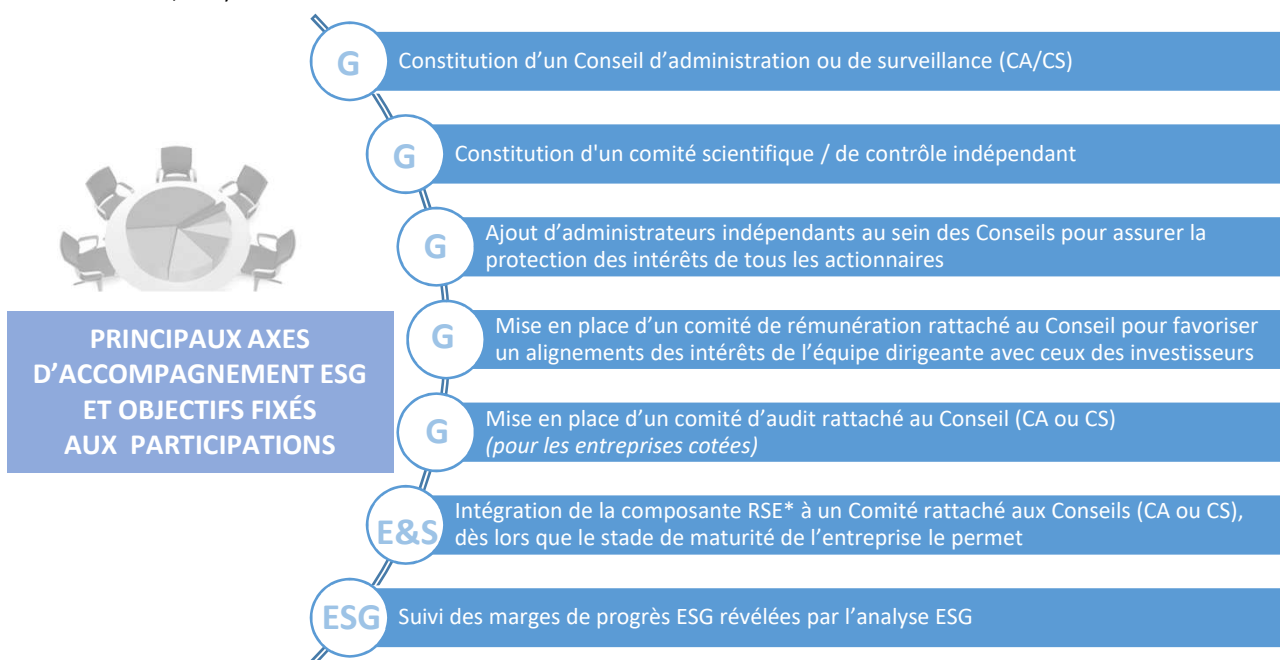
Au-delà d'un simple positionnement d'investisseur, Truffle Capital **participe le plus souvent à la création des entreprises** en s'impliquant dans leurs projets très en amont, dès leur genèse. **Actionnaire significatif voire majoritaire** dans la plupart des cas, Truffle Capital **contribue notamment à définition de la stratégie** des entreprises détenues dans ses portefeuilles d'investissement, **et à la constitution des organes de gouvernance** au sein desquels ses équipes d'investissement siègent systématiquement.

Suivre les pratiques ESG et inciter au progrès

Positionné comme un réel **entrepreneur-investisseur de long terme**, Truffle Capital accompagne ses participations tout au long de l'investissement selon une **approche partenariale**. Outre l'apport financier, Truffle Capital leur offre un **soutien stratégique multidimensionnel** (structuration juridique, développement de business plan, recrutement de personnes qualifiées et compétentes aux postes-clés, structuration et optimisation des organes de gouvernance, recherche de financements additionnels auprès de nouveaux actionnaires et d'organismes publics, prise en compte de nouveaux enjeux tels que les problématiques de développement durable et de RSE*, etc.). Dans le cadre de cet accompagnement global, **Truffle Capital suit les pratiques ESG de ses participations et cherche à les inciter à en intégrer progressivement de nouvelles qui seraient pertinentes selon leur phase de développement.**

Cette **approche « Hands-on »** permet à Truffle Capital de suivre étroitement l'ensemble des pratiques de ses participations, y compris sur le plan ESG, et de les sensibiliser aux principales marges de progrès identifiées pour les encourager à progresser. Ainsi, **les équipes d'investissement sont amenées à formuler des exigences et recommandations ESG, dès lors que le stade de maturité de l'entreprise le permet :**

- **de façon formelle, à l'écrit et/ou lors des Conseils d'administration ou de surveillance**, notamment concernant les critères de gouvernance ;
- **de façon informelle, lors des échanges réguliers avec les équipes dirigeantes.**
- **de façon avancée et structurée, dans le cadre d'un accompagnement RSE matérialisé par un diagnostic et un plan d'actions dans certains cas spécifiques** (participations majoritaires / entreprises exposées à des enjeux ESG forts; IPO).



* Responsabilité Sociétale des Entreprises

4. Contribuer au développement de l'Investissement Responsable

Communiquer en toute transparence

Consciente que la transparence constitue un prérequis indispensable à toute démarche de responsabilité. Truffle Capital s'engage à communiquer à ses parties prenantes, au premier rang desquels ses investisseurs, toutes les informations nécessaires concernant son approche d'investissement responsable. Cette exigence en matière de transparence se matérialise par la **publication de plusieurs documents dédiés et complémentaires sur son site internet*** :

- La présente **Politique d'Investissement Responsable**, qui récapitule les grands engagements ESG de Truffle Capital ;
- Le **PRI Transparency Report**, publié chaque année à l'issue de chaque cycle de reporting des PRI, qui décrit les pratiques ESG et les progrès accomplis au cours de l'exercice ;
- Le **reporting Article 173 de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)**.



Premier engagement de la feuille de route IR 2017 - 2020 :

Publier un rapport annuel ESG dédié

Par ailleurs, dans le cadre du **dialogue continu avec les LPs** pendant toute la durée de vie de ses fonds, Truffle Capital favorise les pratiques suivantes :

- Aborder les sujets ESG que les LPs souhaiteraient voir traités
- Alerter les LPs de tout incident majeur qui surviendrait au sein d'une participation et à échanger sur les mesures correctives.
- Encourager tout échange constructif et de coopération sur les nouveaux enjeux ESG qui pourraient impacter les investissements (ex. climat).

Co-construire et promouvoir des standards ESG

Les problématiques ESG étant complexes et en constante évolution, il est primordial que les acteurs de la sphère de l'investissement responsable (IR) joignent leurs efforts pour favoriser une meilleure compréhension de ces nouveaux enjeux et pour co-construire des standards en la matière. C'est dans cette optique que **Truffle Capital participe à plusieurs initiatives collaboratives relatives à l'IR, aux thématiques ESG ou à des sujets connexes**. Ainsi, Truffle Capital est :

- **Membre de la Commission ESG de France Invest**
- **Signataire des PRI**
- **Membre de Société Française d'Immunologie** (Pilier Social / Thématique Santé)
- **Membre de France Biotech** (Pilier Social / Thématique Santé)

Par ailleurs, **Truffle Capital soutient la recherche académique à travers des partenariats avec de nombreuses institutions renommées** (CNRS, CEA, Institut Pasteur, MIT, Université de Stanford, etc.) sur **des thèmes connectés aux enjeux de développement, notamment la santé**.



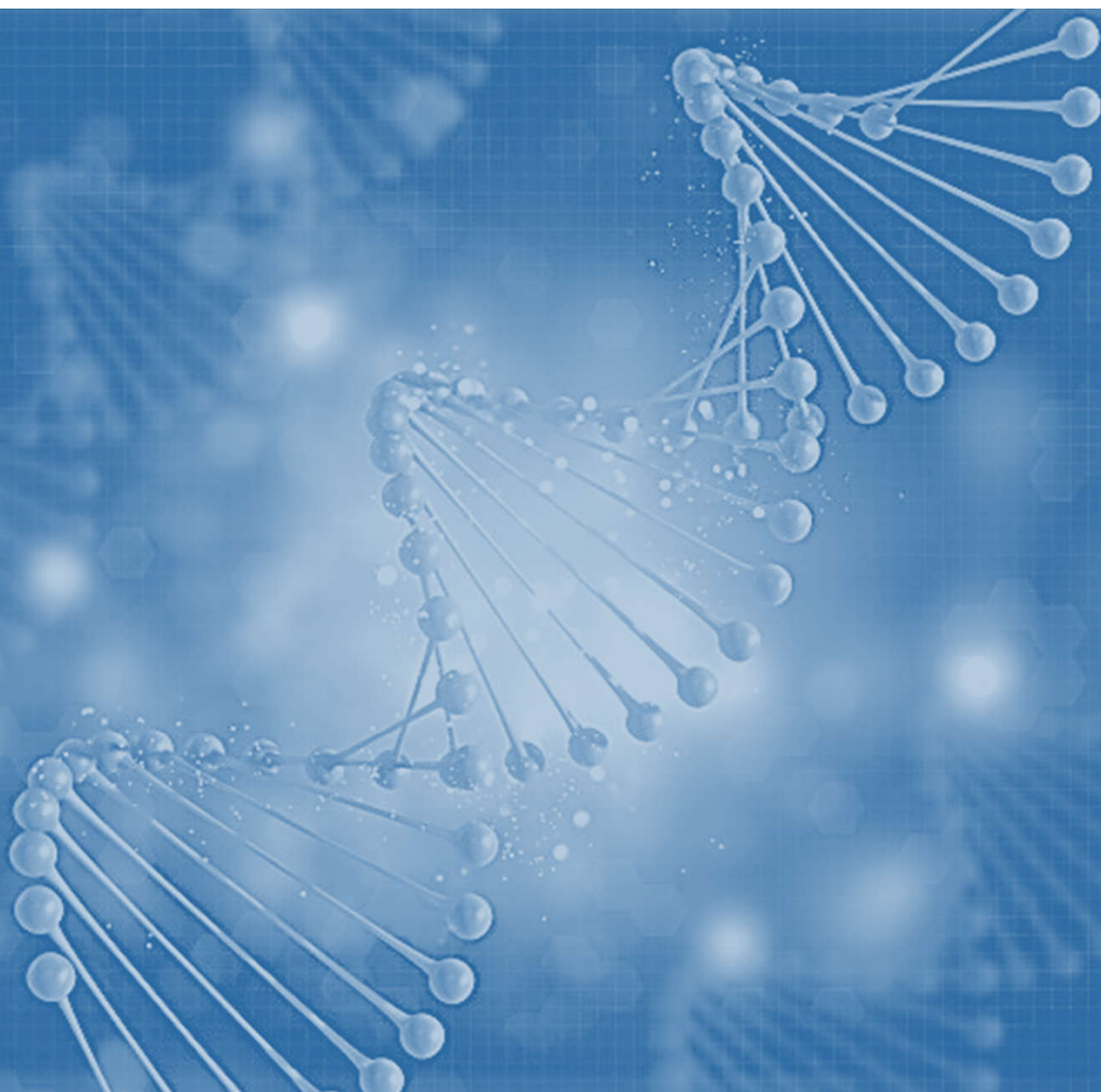
Premier engagement de la feuille de route IR 2017 - 2020 :

Promouvoir l'investissement responsable au travers d'actions de communication ciblées (intervention lors de conférences, présentation de l'approche lors d'événements dédiés aux investisseurs (« Investor Days »), participation à des initiatives collaboratives de plaidoyer telles que la signature d'*investor statements*, etc.)

*www.truffle.com:

Table de correspondance

CORRESPONDANCE POLITIQUE IR TRUFFLE CAPITAL VS PRINCIPES PRI			
Principes PRI			Axes correspondants de la Politique IR de Truffle Capital
Principe n°1	Intégration ESG	"Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement."	Axe n°1 : "Maîtriser les impacts sociaux [et environnementaux des investissements]", pages 6-7
			Axe n°2 : "Intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement", pages 8-9
Principe n°2	Actionnariat Actif	"Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques de placement."	Axe n°3 : "Etre un actionnaire actif", page 10
Principe n°3	Demande d'information ESG	"Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG."	Axe n°2 : "Intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement", pages 8-9 (à travers les informations demandées aux participations dans le cadre de l'analyse ESG)
Principe n°4	Promotion	"Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes dans l'industrie des investissements."	Axe n°4 : "Contribuer au développement de l'IR / Co-construire et promouvoir les standards ESG", page 11
Principe n°5	Concertation avec les pairs	"Nous nous efforcerons ensemble d'accroître notre efficacité dans l'application des Principes."	Axe n°4 : "Contribuer au développement de l'IR / Co-construire et promouvoir les standards ESG", page 11
Principe n°6	Transparence	"Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes."	Axe n°4 : "Contribuer au développement de l'IR / Communiquer en toute transparence", page 11



Juillet 2018. Document non contractuel. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information.

Truffle Capital

Société à actions simplifiée au capital de 2 000 000€
432 942 647 RCS Paris
Agrément AMF no. GP 01-029
No. CNIL 1550392
Siège social : 5, rue de la Baume, 75008 Paris, France
<http://www.truffle.com>

